

# LES FORMATIONS 2024

— Programme du  
— 2nd semestre



66 Pyrénées-Orientales

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLIC FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

## EDITO

Le CAUE 66 vous présente dans ce catalogue l'ensemble des formations retenues pour le premier semestre de cette année 2024.

À la suite de sa certification Qualiopi, le CAUE 66 est engagé dans sa démarche d'amélioration de la qualité et propose des formations élaborées sur mesure en fonction des enjeux et demandes remontées par les équipes sur le terrain.

L'ambition du CAUE 66, avec ce catalogue 2024 est de donner à tout moment la possibilité aux élus, aux représentants de la maîtrise d'ouvrage publique et privée et aux professionnels des collectivités, de se former afin de favoriser la montée en compétence collective des acteurs de l'aménagement, en cohérence avec les enjeux du territoire.

Le CAUE 66 élargit également sa communauté d'intervenants et d'experts afin de diversifier les compétences et les approches.

Au-delà de ces nouveautés, le catalogue 2024 reprend également des thématiques de formation fortement demandées chaque année mais avec un contenu à chaque fois actualisé et retravaillé selon le renouvellement des intervenants et les contextes d'intervention.

Ce programme de formations semestriel est enrichi régulièrement par une offre complémentaire en fonction de l'actualité. Il permet ainsi de mieux appréhender les problématiques complexes liées à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement.

Vous retrouverez donc dans ces pages, l'ensemble des sujets classés par thématiques sur lequel l'organisme de formation CAUE 66 peut vous accompagner.

### **Une de nos formations vous intéresse en intra ?**

Le CAUE 66 peut aussi accompagner la collectivité dans la mise en place d'une formation personnalisée sur site au profit de ses élus et agents.

Le CAUE 66 met son professionnalisme à votre disposition pour vous accompagner dans votre développement.

Bonne formation.

### **Marie-Pierre Sadourny**

Présidente du CAUE 66



#### **Marie-Pierre SADOURNY**

Présidente du CAUE 66,  
Vice-Présidente du Conseil  
Départemental  
en charge de l'éducation et de la  
jeunesse  
Vice-Présidente de l'Union Régionale  
« Les CAUE d'Occitanie »  
Maire adjointe d'Ortaffa  
Conseillère Communauté de  
Communes Albères Côte Vermeille  
Illibéris

# LA FORMATION AU CAUE

## PUBLICS

Élus et agents des collectivités, acteurs professionnels, acteurs de la maîtrise d'ouvrage

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne uniquement via le site internet du CAUE : <https://caue66.fr/programme-des-formations>

## PARTICIPATION

Les droits d'inscription sont forfaitaires. Ils couvrent les frais pédagogiques, le dossier pédagogique, et les éventuels frais de transport, d'hébergement et de repas s'ils sont précisés au programme de formation.

À réception de la pré-inscription et du règlement, le CAUE validera l'inscription par l'envoi de la convention de formation.

Chaque pré-inscription, si elle est confirmée, fait l'objet d'une convention individuelle de formation et d'une convocation accompagnée du programme de formation détaillé.

Attestation de présence, copie de la feuille d'émargement et facture acquittée sont adressées en fin de formation. Toute annulation parvenue moins de 7 jours calendaires avant la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Le CAUE 66 est un organisme de formation enregistré sous le n° 76660276666. Depuis le 14 décembre 2023, le CAUE est certifié Qualiopi, conformément au Référentiel National Qualité (Art. L. 6316-1 du Code du travail) pour la réalisation d'actions de formation.

## ACCESSIBILITÉ AU CAUE

Il est possible de rejoindre le CAUE à pied, vélo, bus (arrêts : Catalogne (Point Chaud); Catalogne (Brasserie) Poste; Quai Nobel ou Pyrénées), train ou voiture (parkings à proximité : Arago et Saint-Martin)

## ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les locaux du CAUE sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription. Nous ferons en sorte de vous accueillir dans les meilleures conditions.

### Référent handicap

Pascale Miralles  
au 04 68 34 12 37  
ou par mail : [administration@caue66.fr](mailto:administration@caue66.fr)

**Qualiopi**  
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

# NOTRE ÉQUIPE POUR VOUS ACCOMPAGNER



**Katja DEIRMENDJIAN**  
Conseillère architecte  
Formatrice



**Pascale MIRALLES**  
Responsable administrative  
Référente handicap



**Florian FAUCHEUX**  
Conseiller architecte  
Formateur



**Marie-Ange PALACIN**  
Responsable  
formations



**Corinne CHOZNACKI**  
Responsable des  
ressources documentaires



**Caroline ROGERS**  
Conseillère paysagiste  
Formatrice

## SOMMAIRE

### ARCHITECTURE

#### RÉNOVATION

ÉNERGÉTIQUE GLOBALE

DES BÂTIMENTS PUBLICS

P 6

LOGICIEL SKETCHUP - LAYOUT

P 8

### URBANISME

#### L'OBJECTIF

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

P 10

### PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

#### LA GESTION DES ARBRES EN MILIEU

URBAIN

P 12

Réf : 2024F06

## FORMATION EN PRÉSENTIEL

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE DES BÂTIMENTS PUBLICS



## DATE ET LIEU

**Jeudi 26 septembre 2024**  
**à Perpignan**

CAUE 66

11 rue du Bastion Saint-François

## PUBLICS

Élus, directeurs et techniciens  
de services techniques  
en charge du patrimoine communal

## PARTICIPATION DEMANDÉE

**350 €**

La journée (repas non compris)  
non assujettis à la TVA

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation06-renovation-energetique>

## CONTEXTE

Les trois-quarts de la facture énergétique d'une commune proviennent de la consommation de ses bâtiments étés comme hiver, dans notre département. Depuis la crise de la Covid et la guerre en Ukraine, le prix du KWh a explosé pour les professionnels et les collectivités, cette dépense pèse et prend une part de plus en plus importante du budget communal au détriment des autres postes.

Il devient alors indispensable de mettre en place une politique de rénovation énergétique globale de chaque bâtiment communal (école, mairie, salles des fêtes, etc.). De plus, le décret tertiaire impacte directement les collectivités en imposant de fortes économies énergétiques aux bâtiments tertiaires.

Dans ce contexte, nous proposons au travers de cette formation de donner les clés et les démarches afin d'aborder au mieux une rénovation énergétique des bâtiments communaux sur le long terme et connaître les outils de financement possible.

## OBJECTIFS

- ◇ Maîtriser le principe de rénovation énergétique globale
- ◇ Aborder une rénovation en maîtrisant l'ensemble des enjeux

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ◇ Connaître le principe de STD (Diagnostic et projet)
- ◇ Comprendre les enjeux d'une rénovation énergétique
- ◇ Acquérir tous les éléments programmatiques et opérationnels de la rénovation énergétique globale

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

**Florian FAUCHEUX** : Conseiller architecte - CAUE

## INTERVENANT

**Christian SÉGUI** : ingénieur thermique et fluides, spécialiste du bâtiment

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

**Jeudi 19 septembre 2024**

## CONTACT

**Pascale MIRALLES**

☎ 04 68 34 12 37

✉ [administration@caue66.fr](mailto:administration@caue66.fr)

## INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :

[www.caue66.fr](http://www.caue66.fr)

## ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ [administration@caue66.fr](mailto:administration@caue66.fr)

☎ Pour tout renseignement sur le programme, contacter

Florian FAUCHEUX

☎ 04 68 34 84 37 ✉ [florian.faucheux@caue66.fr](mailto:florian.faucheux@caue66.fr)

## MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

- ◇ Exposés
- ◇ Quizz
- ◇ Simulation sur logiciel
- ◇ Échanges

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## HORAIRES ET DURÉE

1 journée (7 heures) : 9h-12h30 / 14h-17h30

## ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'atteinte des objectifs de la formation et questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation

## EFFECTIFS

6 stagiaires minimum et 15 stagiaires maximum  
(en dessous de 6 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)

## PROGRAMME

### ◇ Approcher les principes de bases de la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Présentation des enjeux de la rénovation énergétique (économies d'énergie, lutte contre le réchauffement climatique, conformité réglementaire, etc.)
- Présentation des principes fondamentaux de la thermique des bâtiments

### ◇ Comprendre l'audit énergétique et l'importance des diagnostics

- Présentation des étapes clés d'un audit énergétique
- Exercice pratique : analyse d'un rapport d'audit énergétique

### ◇ Connaître les grandes lignes des réglementations et des financements disponibles

- Présentation des principales réglementations en vigueur
- Vue d'ensemble des aides financières disponibles pour les projets de rénovation énergétique

### ◇ Examiner les différentes solutions techniques pour la rénovation énergétique

- Présentation des principales solutions techniques : isolation, chauffage, climatisation, ventilation, éclairage, production d'énergie renouvelable
- Étude de cas : comparaison de différentes options techniques pour un projet de rénovation

### ◇ Élaborer un plan de rénovation énergétique

- Présentation des étapes clés pour élaborer un plan de rénovation énergétique
- Exercice en petits groupes : élaboration d'un plan de rénovation pour un bâtiment fictif et sur support sec

Réf : 2024F08

## FORMATION EN PRÉSENTIEL

# LOGICIEL SKETCHUP - LAYOUT

*Plans, annotations, coupes et cotation*

## DATES ET LIEU

**Lundi 25 et mardi 26 novembre  
2024**

**à Perpignan**

CAUE 66

11 rue du Bastion Saint-François

## PUBLICS

Architectes, paysagistes, professionnels

## PARTICIPATION DEMANDÉE

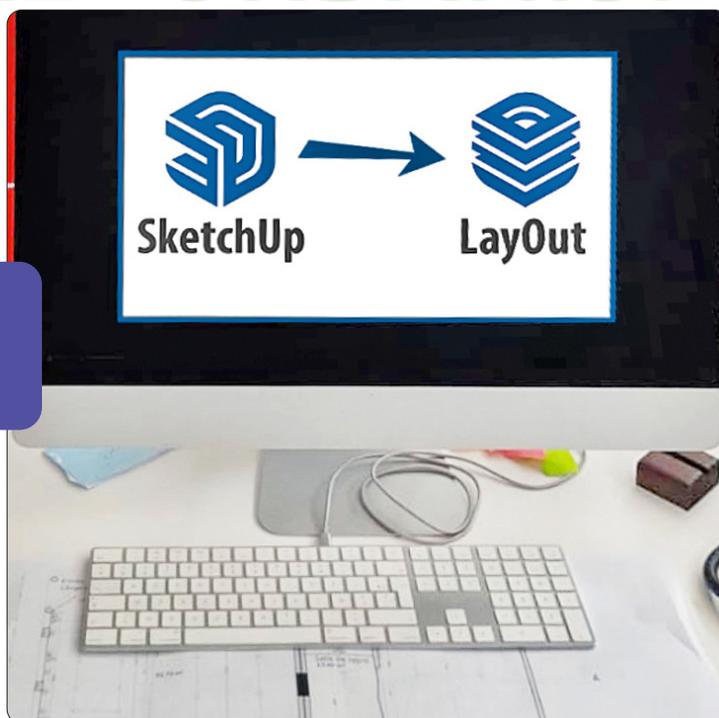
**700 €**

Les 2 journées (repas non compris)  
non assujettis à la TVA

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation09-sketchup-layout>



## CONTEXTE

Cette formation est spécialement conçue pour les architectes, paysagistes et autres professionnels. Dans un secteur en constante évolution, l'usage quotidien de SketchUp et de Layout devient indispensable pour produire des plans détaillés et des annotations précises. Cette formation permet aux participants de se tenir au courant des dernières fonctionnalités du logiciel, de suivre l'évolution des outils et des techniques, et de renforcer leur capacité à produire des documents de qualité professionnelle. En maîtrisant ces compétences, les professionnels pourront non seulement répondre aux exigences de leur métier, mais aussi optimiser leur efficacité et rester à la pointe des pratiques actuelles.

## OBJECTIFS

- ◇ Maîtriser les fonctionnalités et l'environnement Layout
- ◇ Créer des présentations avec Layout

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ◇ Lier un modèle Sketchup avec une mise en page Layout
- ◇ Importer des images, gérer les liens et annoter avec Layout
- ◇ Améliorer vos présentations et exporter un projet en PDF

## RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

**Corinne CHOZNACKI** : Responsable de la gestion documentaire - CAUE

**Florian FAUCHEUX** : Architecte - CAUE

## INTERVENANT

**Sofiane KIPPO** : Dessinateur projeteur en cabinet d'architecture

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

**Lundi 18 novembre 2024**

## CONTACT

**Pascale MIRALLES**

☎ 04 68 34 12 37

✉ [administration@caue66.fr](mailto:administration@caue66.fr)

## INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :

[www.caue66.fr](http://www.caue66.fr)

## ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ [administration@caue66.fr](mailto:administration@caue66.fr)

☎ Pour tout renseignement sur le programme, contacter Florian FAUCHEUX ou Corinne CHOZNACKI  
☎ 04 68 34 12 37 ✉ [contact@caue66.fr](mailto:contact@caue66.fr)

## MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

Présentation de l'environnement du logiciel, exercices et travaux pratiques

## PRÉ-REQUIS

Connaissance et pratique du logiciel Sketchup.

## HORAIRES ET DURÉE

2 journées (14 heures) : 9h-12h30 / 13h30-17h00

## ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de la progression pédagogique tout au long de la formation. Questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation

## EFFECTIFS

4 stagiaires minimum et 9 stagiaires maximum  
*(en dessous de 4 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)*

## PROGRAMME

### ◇ JOURNÉE 1

#### SKETCHUP LAYOUT

- Présentation de Layout et son interface
- Lier un modèle Sketchup avec une mise en page Layout
- Créer un modèle type dans Layout
- Créer un cartouche
- Insérer automatiquement les numéros de page, dates, nom du projet
- Insertion d'images, de zones de texte, de formes géométriques
- Insérer une vue sur un modèle Sketchup
- Paramétrer une vue sur un modèle Sketchup :
  - Vue en perspective 3D
  - Vue standard (dessus, face, côté...)
  - Échelle imposée (1/50ème...)
- Cotation géométrique (linéaire et angulaire)
- Maîtriser les outils de base du dessin 2D
- Définir les échelles de la vue ou du plan
- Modifier les épaisseurs de trait
- Coter et annoter

### ◇ JOURNÉE 2

#### SKETCHUP LAYOUT (SUITE)

- Importer et exporter des DWG
- Améliorer vos présentations avec les styles
- Rogner une image
- Mettre en page et présenter un espace de vie
- Exporter un dossier de présentation en PDF

#### UTILISER ET CRÉER DES ALBUMS 2D

- Établir des hachures et des motifs
- Développer les bibliothèques d'éléments 2D
- Gestion des albums

Réf : 2024F08

## FORMATION EN PRÉSENTIEL

# L'OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

### DATE ET LIEU

**Mardi 5 novembre 2024**  
**à Perpignan**

CAUE 66

11 rue du Bastion Saint-François

### PUBLICS

Élus, agents des collectivités en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, acteurs professionnels de l'aménagement

### PARTICIPATION DEMANDÉE

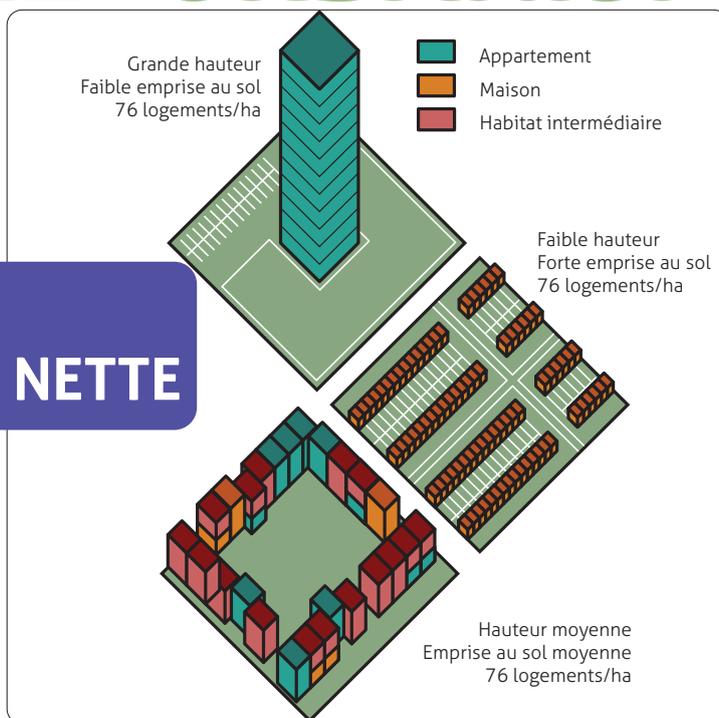
**350 €**

La journée (repas non compris)  
non assujettis à la TVA

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation08-objectif-zan>



### CONTEXTE

L'objectif ZAN provient d'un emballement de l'étalement urbain depuis 50 ans. En France, entre 20 000 et 30 000 ha sont artificialisés chaque année. L'étalement urbain tel que nous l'avons pratiqué est loin d'être sans conséquences. L'artificialisation des sols a de multiples effets qui ne peuvent être ignorés en raison de l'urgence climatique. Face à ces constats, le législateur a dû se saisir des questions urbaines. La loi Climat et Résilience tire son inspiration des travaux de la « convention citoyenne pour le climat ». Elle fixe comme objectif d'atteindre le zéro artificialisation nette des sols en 2050.

Pour y parvenir, il est devenu nécessaire de concevoir de nouveaux modèles d'aménagement. Il est donc impératif, plus que jamais, d'appréhender les projets et les territoires dans leur globalité.

### OBJECTIFS

- ◇ Élaborer une stratégie de sobriété foncière adaptée au territoire
- ◇ Mettre en place les outils permettant d'atteindre le zéro artificialisation nette

### COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ◇ Comprendre les enjeux du zéro artificialisation nette
- ◇ Actualiser les connaissances sur le ZAN
- ◇ Connaître les différents leviers pour la mise en oeuvre du ZAN

## RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

**Marie-Ange PALACIN** : Responsable de formation - CAUE

**Florian FAUCHEUX** : Architecte - CAUE

## INTERVENANTS

**Laurent DUCROUX** : Avocat spécialisé en droit public

**Jean FIGUEROLA** : Chef de l'Unité Connaissance des Territoires - Service conseils et aménagement des territoires - DDTM 66

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

**Mardi 29 octobre 2024**

## CONTACT

**Pascale MIRALLES**

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

## INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :

[www.caue66.fr](http://www.caue66.fr)

## ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

☎ Pour tout renseignement sur le programme, contacter

Marie-Ange PALACIN

☎ 04 68 34 25 27 ✉ marie-ange.palacin@caue66.fr

## MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

- ◇ Apports théoriques
- ◇ Échanges de bonnes pratiques
- ◇ Atelier participatif

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

## HORAIRES ET DURÉE

1 journée (7 heures) : 9h-12h30 / 14h-17h30

## ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de la progression pédagogique tout au long de la formation. Questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation

## EFFECTIFS

6 stagiaires minimum et 15 stagiaires maximum  
*(en dessous de 6 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)*

## PROGRAMME

### Matin

- ◇ Le ZAN, de quoi s'agit-il ?
- Actualisation du cadre réglementaire et décryptage des décrets
- Préciser les notions d'artificialisation, de consommation d'espaces, de renaturation
- ◇ Favoriser la sobriété foncière tout en poursuivant le développement du territoire
- ◇ Faciliter la mise en oeuvre du ZAN : les outils à mobiliser pour réduire l'artificialisation des sols

### Après-midi

- ◇ Atelier de réflexion autour d'un «serious game» : appréhender les enjeux de sobriété foncière

Réf : 2024F07

## FORMATION EN PRÉSENTIEL

# LA GESTION DES ARBRES EN MILIEU URBAIN



## DATES ET LIEU

**Mercredi 30 et jeudi 31 octobre 2024**  
à **Perpignan**

CAUE 66

11 rue du Bastion Saint-François

## CONTEXTE

En raison des nombreux services qu'il procure, à la fois pour l'environnement, la santé humaine, et l'attractivité de nos territoires, l'arbre est un allié incontournable de l'espace public. Ses capacités à rafraîchir naturellement l'atmosphère et à entretenir la structure du sol en font un acteur clé, compte tenu de l'urgence climatique actuelle. Cependant, les erreurs de gestion et d'entretien du patrimoine arboré sont nombreuses, compromettant la santé et la pérennité de nos arbres. Il devient nécessaire de s'intéresser au fonctionnement biologique de l'arbre et à ses différentes techniques de gestion (suivi, entretien, taille). Un travail de gestion efficace et durable des arbres en ville représente un investissement à long terme pour faire face à des conditions urbaines toujours plus exigeantes.

## PUBLICS

Élus, techniciens territoriaux et autres acteurs de l'aménagement en lien avec la gestion des espaces verts

## PARTICIPATION DEMANDÉE

**700 € nets / 2 jours**

(repas non compris) non assujettis à la TVA

Une inscription uniquement à la 2ème journée de formation est possible, nous contacter le cas échéant.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription s'effectue en ligne :

<https://caue66.fr/formation07-gestion-arbres-milieu-urbain>

## OBJECTIFS

- ◇ Analyser le fonctionnement biologique d'un arbre et reconnaître les essences courantes
- ◇ Réaliser les diagnostics passifs d'un arbre (diagnostic sanitaire et diagnostic environnemental)
- ◇ Découvrir le matériel et les techniques de taille des arbres
- ◇ Déterminer les interventions techniques nécessaires en tenant compte de la réglementation en vigueur

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ◇ Mettre en place des pratiques durables de taille et d'entretien en fonction de l'espèce
- ◇ Choisir les techniques de taille les plus adaptées à chaque situation

# PAYSAGE ENVIRONNEMENT

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

**Caroline ROGERS** : Ingénieure en paysage - CAUE

## INTERVENANT

**Léo ETIENNE** : Arboriste grimpeur

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

**Mardi 23 octobre 2024**

## CONTACT

**Pascale MIRALLES**

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

## INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site internet du CAUE :

[www.caue66.fr](http://www.caue66.fr)

## ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.

Référent handicap : Pascale MIRALLES

☎ 04 68 34 12 37

✉ administration@caue66.fr

☎ Pour tout renseignement sur le programme, contactez

Caroline ROGERS

☎ 04 68 34 95 06 ✉ caroline.rogers@caue66.fr

## MÉTHODES / OUTILS PÉDAGOGIQUES

- ◇ Apports théoriques
- ◇ Ateliers participatifs et échanges
- ◇ Sortie(s) de terrain
- ◇ Fiches techniques remises en séance

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## HORAIRES ET DURÉE

2 jours / 9h-12h30 14h-17h30 / 14 heures

## EFFECTIF

6 stagiaires minimum et 15 stagiaires maximum  
*(en dessous de 6 stagiaires inscrits, la formation sera annulée et reportée à une date ultérieure)*

## ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'évaluation et questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation

## PROGRAMME

### ◇ JOURNÉE 1 : Cadre théorique

- Comprendre le fonctionnement biologique de l'arbre (stockage), son évolution (rejets, insertions) et ses mécanismes de défense
- Reconnaître les essences courantes (en extérieur)
- Réaliser des diagnostics primaires : sanitaire et environnemental

### ◇ JOURNÉE 2 : Développement technique

- Comprendre les principales techniques d'intervention, de plantation et les différents types de taille
- Choisir les interventions les plus adaptées (mise en place d'un suivi, d'une gestion des maladies, d'une prévention) et veiller à la réglementation en vigueur

# QUI SOMMES-NOUS ?

## QU'EST-CE QU'UN CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - CAUE - est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous.

Le CAUE a un statut associatif et assure une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers et a pour but de promouvoir et de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Créés à l'initiative des Conseils Généraux, les CAUE sont présidés par un élu. La gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration où sont représentés les élus, les services de l'État, les organisations professionnelles, les associations et les personnes qualifiées.

Son Assemblée Générale regroupe l'ensemble des communes, communautés de communes, organisations professionnelles, organismes départementaux et consulaires, associations,...

Le CAUE est investi d'une mission de service public, dans un cadre et un esprit associatif qui excluent toute maîtrise d'œuvre.

Ses statuts sont définis par décret.

### Ce que dit la loi :



#### LES FONDEMENTS DU CAUE

**« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »**

Cet extrait de la loi n° 77-2 - Article 1 du 3 janvier 1977 sur l'architecture plante le décor de la genèse des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

### Ce que dit la loi :



**« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »**

**Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.**

**Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »**

extrait de l'article 7 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

## QUI EN EST À L'INITIATIVE ?

Le CAUE 66 a été créé à l'initiative du Conseil Général, dans le cadre de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le 15 septembre 1979, date à laquelle l'Assemblée Générale constitutive a adopté les statuts de l'association.

## QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale :

- en les adaptant au contexte local
- en intervenant auprès des élus, des maîtres d'ouvrage publics et privés et des professionnels pour que tout projet d'aménagement et de construction fasse l'objet d'une démarche de qualité
- en favorisant la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie.

Le CAUE 66 est engagé dans des enjeux tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles, ou encore la limitation de la consommation d'énergie. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Rôle et responsabilité du conseil d'administration

Conformément à ses statuts-types issus de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture instaurant la création des CAUE, le Conseil d'administration joue un rôle essentiel dans le fonctionnement et le développement de l'association.

Il est géré par un CA de 22 membres qui définit les objectifs dans le cadre de missions légales.

## QUELLE EST L'HISTOIRE DES CAUE EN QUELQUES DATES ?

**1975** Création du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie

**1976** Vote de la loi sur la protection de la nature

**1977** Naissance des CAUE - 3 janvier : loi n° 77-2 sur l'architecture - 20 octobre : décret portant création de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)

**1979** Loi de finances qui autorise les départements à établir par délibération du Conseil Général une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (TATLE)

**1982** 1<sup>ère</sup> décentralisation : loi du 2 mars relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**2000** La loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2000 a inscrit le CAUE dans le code de l'urbanisme.

**Article L121-7** « (...) Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. (...) »

**2015** La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une croissance verte a complété, par son article 22, le code de l'énergie : elle introduit le CAUE dans le code de l'énergie, et a complété, par son article 188, le code de l'environnement : elle introduit le CAUE dans le code de l'environnement.

**2016** La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a complété, par son article 80, le code de l'énergie : dans certains cas, elle invite la maîtrise d'ouvrage à recourir aux conseils des CAUE.

**2016** La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, de développement et de protection des territoires de montagne a ajouté le CAUE dans le code de l'urbanisme. À cet endroit, la loi prend en compte la capacité d'action en réseau des CAUE pour aborder une problématique qui dépasse les limites strictement institutionnelles départementales.

## ■ QUELLES SONT SES SPÉCIFICITÉS D'INTERVENTION ?

Une expertise professionnelle, l'équipe est composée de professionnels de disciplines diverses, architecture, urbanisme, paysage, environnement, communication qui ont développé des compétences spécifiques liées aux approches transversales de l'aménagement, aux démarches environnementales et aux pratiques pédagogiques pour répondre aux préoccupations des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Une connaissance du territoire, l'ancrage local et une longue expérience du conseil aux élus territoriaux sur le terrain, une culture pluridimensionnelle de l'aménagement, une approche interdisciplinaire, mêlant le paysage, l'urbanisme, l'architecture, le patrimoine et l'énergie.

Un acteur culturel au service de la démocratie locale, l'équipe s'efforce de développer au quotidien, auprès de tous les acteurs de l'aménagement, des décideurs aux usagers, une exigence de qualité, les outils et les clés afin de leur donner les moyens de jouer leur rôle avec efficacité, pertinence et de les responsabiliser dans l'élaboration d'un cadre de vie partagé et collectif.

## ■ QUELS SONT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ?

- ▶ **L'indépendance** par rapport aux enjeux, notamment financiers, de l'aménagement
- ▶ La recherche **d'innovation** dans les méthodes et les démarches
- ▶ La **pluridisciplinarité** dans l'approche et le traitement des problèmes
- ▶ La volonté **d'animer** un débat et un partenariat entre tous les acteurs du territoire

# QUELLES SONT SES MISSIONS ?

## 4 MISSIONS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Le CAUE, association investie d'une mission de service public, est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

### ► **Conseiller** **les particuliers désirant construire ou réhabiliter**

en fournissant aux personnes qui désirent construire ou réhabiliter les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.

### ► **Conseiller** **les collectivités territoriales - Aide à la décision**

en proposant un accompagnement méthodologique et technique en amont du projet et durant toutes les étapes afin de guider les élus dans leurs choix en matière d'équipement, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage et de développement durable, sans, toutefois, se charger de la maîtrise d'œuvre.

### ► **Former, informer** **les maîtres d'ouvrage, les professionnels, les techniciens des administrations et les élus**

en contribuant à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des élus, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement, adaptés aux enjeux locaux, aux besoins des partenaires, en lien avec l'actualité ou sur des sujets nouveaux, techniques et savoir-faire innovants.

### ► **Sensibiliser** **le grand public et les jeunes**

en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement grâce à une programmation riche et diversifiée pour tous les publics, afin de développer une culture partagée du cadre de vie et contribuer à animer le débat public en s'appuyant sur des problématiques locales tout en intégrant des enjeux nationaux.

# VOS NOTES



Lined writing area with horizontal red lines.







 <https://www.facebook.com/caue66>

 <https://www.instagram.com/c.a.u.e.66>

 <https://www.linkedin.com/company/caue66>

11 rue du Bastion St-François  
66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 34 12 37  
contact@caue66.fr

[www.caue66.fr](http://www.caue66.fr)